



aGRICULTURES
&TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉGION ALSACE

Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture de région Alsace

N°20 du 30 juillet 2013 – 3 pages

FLASH 'CULTURES

GRANDES CULTURES

Maïs

Les maïs sont maintenant en pleine floraison pour la très grande majorité des situations. La pluie du milieu de la semaine dernière a permis de garder de l'espoir pour certaines situations. Dans d'autres secteurs (Kochersberg), les orages ont provoqué de la verse. Enfin certaines régions n'ont pas bénéficié de précipitations significatives.

Pyrale

Le vol se termine dans les secteurs précoces. Dans les autres secteurs, il pourrait se terminer dans les prochains jours si les conditions climatiques restaient favorables.



Le dépôt des pontes se poursuit encore, mais les premiers dégats de larves sont visibles sur les feuilles du cornet.

Préconisations

En secteur précoce, il est dorénavant trop tard pour intervenir. Dans les autres secteurs, la période idéale de traitement se terminera dans 2-3 jours.

Pucerons noirs

Les observations du réseau d'épidémiosurveillance indiquent une stabilisation, voire une légère réduction des infestations des panicules en puceron noir. Par ailleurs, on note une augmentation de la population d'auxiliaires, avec notamment l'apparition des parasitoïdes de pucerons. Sauf retour de conditions météos plus fraîches que normales, cette évolution à la baisse des pucerons

MAÏS
Pyrale : fin du vol
Puceron noir : stabilisation des populations
IMPLANTATION DES CIPAN
INFO'BIO
Gestion des vivaces

Alain WEISSENBERGER Chef de Service - **Siège et Site du BAS-RHIN :** Christelle BARTHELMEBS - Patrice DENIS - Laurent FRITZINGER - Jean-Louis GALAIS - Pierre GEIST - David KRAEMER - Grégory LEMERCIER - Félix MEYER - Flora OGERON - Patrick ROHRBACHER
Site du HAUT-RHIN : François ALVES - Jonathan DAHMANI - Benoît GASSMANN - Nicolas JEANNIN - Alfred KLINGHAMMER - Hélène LE BAS

(*) La Chambre d'agriculture de région Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Chambre d'agriculture de région Alsace

▪ Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
▪ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ▪ **fax** : 03 88 83 30 54

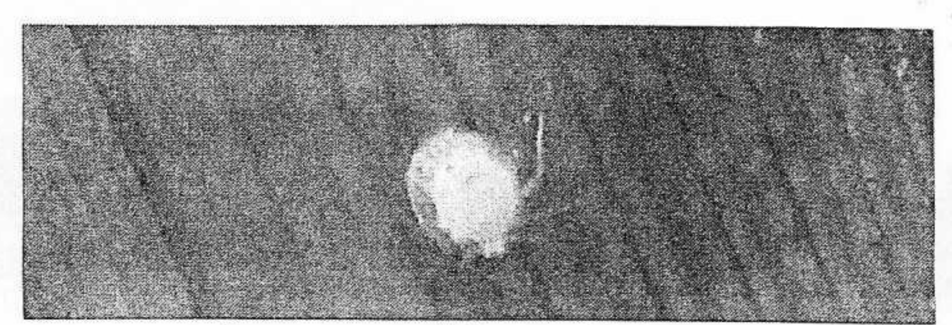
▪ Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
▪ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ▪ **fax** : 03 89 20 97 01

▪ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ▪ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
▪ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

ne devrait pas s'inverser.

Préconisations

Maintenir une surveillance des parcelles, et notamment un éventuel passage des pucerons sur les épis.



Puceron parasité par un Praon sp.

Implantation des CIPAN

La Directive Nitrates impose la mise en place d'un couvert derrière toute culture récoltée en été et non suivie d'une culture d'hiver. Son principal objectif est de piéger l'azote excédentaire afin de le soustraire au lessivage hivernal. L'implantation doit s'intégrer dans l'itinéraire technique qui suit la récolte.

Gestion des vivaces

En cas de parcelles riches en adventices annuelles et vivaces, privilégiez le désherbage sur l'implantation précoce du couvert. Réalisez un déchaumage superficiel (4-5 cm) pour favoriser les levées d'annuelles et laissez les vivaces se développer pour augmenter l'efficacité du traitement chimique. Après désherbage chimique à base de glyphosate, attendez une semaine pour travailler le sol et implanter le couvert. Attention, l'utilisation de 2-4 D restreint les possibilités de semis. Dans ces situations, le semis est retardé ce qui oriente le choix vers des espèces à implantation plutôt rapide (moutarde, phacélie par exemple).

Pour les parcelles propres, vous pouvez implanter rapidement après moisson. Cette stratégie vous permet d'inclure des légumineuses dans votre CIPAN (50 % du mélange semé) associées à des graminées par exemple.

La technique d'implantation.

Elle dépend du couvert retenu et du matériel disponible sur l'exploitation :

Pour les petites graines (moutarde)

Déchaumage avec semis simultané (au semoir centrifuge ou rampe de semis) suivi d'un roulage ou
Semis au semoir centrifuge suivi d'un déchaumage superficiel et d'un roulage ou
Semoir à céréale en déconnectant la rampe de semis suivi d'un roulage.

Pour les céréales

Semis au semoir à engrais en damier suivi d'un déchaumage et d'un roulage

Pour les mélanges d'espèces, l'utilisation d'un semoir en ligne est nécessaire pour assurer une bonne répartition des semences.

Dans tous les cas, un déchaumage préalable superficiel (4-5 cm) et rapidement après la récolte est conseillé pour assurer la gestion des pailles et des ravageurs et assurer une régularité de levée.

Le semis direct sur chaume est aussi possible avec l'utilisation d'un semoir spécifique (le matériel du Conseil Général est à disposition des exploitants). Dans cette situation, l'absence de travail du sol ne favorise pas la germination des adventices et les vivaces peuvent être traitées une semaine avant implantation. Il faut être vigilant sur la répartition des menues pailles qui doivent être bien réparties derrière la moissonneuse.

INFO'BIO

Chaleur et sec : c'est le moment idéal pour attaquer les vivaces sur chaumes !

Les moissons ont sérieusement commencé. Les parcelles se libèrent permettant de semer un engrais vert ou de lutter contre les vivaces grâce aux conditions climatiques : sec et chaud !

Faire sécher les rhizomes

Depuis la moisson, le moment est idéal pour lutter contre les vivaces puisque les conditions climatiques sont idéales. L'objectif est de réaliser un travail du sol pour remonter les rhizomes et pour les faire sécher à la surface du sol. Il faudra donc choisir l'outil adapté en fonction des vivaces présentes.

Liserons et chiendent

Pour ces deux adventices, le cover-crop est à proscrire puisqu'il multipliera les rhizomes et cela aura donc un effet contre-productif. L'idée avec ces deux vivaces est d'extraire les rhizomes en évitant de les fractionner. C'est pourquoi, un premier passage avec un outil à pattes d'oie suivi d'un cultivateur à dents étroites semble le meilleur compromis. Il ne faut pas hésiter à les attaquer très rapidement dès la moisson. Chaque passage devra être suivi de conditions séchantes pour assurer une efficacité optimale.

Espèce	Rotation	Travail en interculture			
		cover-crop	déchaumeur à ailettes (se recoupant)	déchaumeur à dents droites	herse rotative
Chardon des champs	si luzerne dans la rotation / sinon	< 10 cm, passages multiples, laisser le chardon repartir entre deux passages (y compris à partir de la moisson)			A PROSCRIRE
Rumex		superficiel / profond			
Chiendent	à dominante de cultures d'hiver	A PROSCRIRE			A PROSCRIRE
Liseron des haies	à dominante de cultures d'hiver	A PROSCRIRE	Combinés ensemble : ailettes en 1er et dents droites (ou herse étrille) pour extirper		A PROSCRIRE

Source : « gestion des vivaces : adapter mes stratégies agronomiques » CA77

Chardons

Seuls les outils à pattes d'oies et cover-crop sont adaptés car il faut travailler toute la surface du sol pour être efficace. Il ne faut pas passez trop tôt après la récolte : attendre la remobilisation des réserves dans le rhizome. Mais il faudra intervenir avant que les chardons ne commencent à faire de nouvelles réserves (à partir de 6-10 feuilles soit une hauteur d'environ 10 cm). Si plusieurs déchaumages sont prévus, il sera conseillé de les réaliser toujours plus profond pour épuiser les rhizomes.

Alain WEISSENBERGER Chef de Service - Siège et Site du BAS-RHIN : Christelle BARTHELMEBS - Patrice DENIS - Laurent FRITZINGER - Jean-Louis GALAIS - Pierre GEIST - David KRAEMER - Grégory LEMERCIER - Félix MEYER - Flora OGERON - Patrick ROHRBACHER
Site du HAUT-RHIN : François ALVES - Jonathan DAHMANI - Benoît GASSMANN - Nicolas JEANNIN - Alfred KLINGHAMMER - Hélène LE BAS

(*) La Chambre d'agriculture de région Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Chambre d'agriculture de région Alsace

▪ Siège et Site du Bas-Rhin
2 rue de Rome - BP 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cédex
▪ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ▪ **fax** : 03 88 83 30 54

▪ Site du Haut-Rhin
11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE
▪ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ▪ **fax** : 03 89 20 97 01

▪ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr ▪ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr
▪ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

P38